



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du mardi 04 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Membres en exercice :
15

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Le quatre mars deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Odile MARTIN, Farid RAHMOUN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Sabine PTASZYNSKI représentée par Frédéric DAUPHIN, Stéphanie MICHOT représentée par Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN

Absent(s) : Patricia VILLEMAIN, Marylise BERG-NICOLAS

Secrétaire de séance : Gisèle JOSEPH

DE_2025_010 - Objet : Adhésion au CDG pour la désignation d'un Délégué à la protection des données

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 19 décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de réception de l'AR: 05/03/2025
004-210401451-DE_2025_010-DE
A G E D I



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données.
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 05/03/2025

Frédéric DAUPHIN

Gisèle JOSEPH

Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de réception de l'AR: 05/03/2025
004-210401451-DE_2025_010-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/03/2025
et publié ou notifié
le 06/03/2025

